

Une sphère a toujours deux pôles

Le 16 décembre 2019, le canton de Berne a organisé une cérémonie en la collégiale pour restituer officiellement à ses trois Eglises nationales la responsabilité de l'engagement des ecclésiastiques. Pour marquer ce changement d'époque, la conseillère d'Etat Evi Allemann a remis à chacun des présidents une sphère en bois.



 **Andreas Zeller**
président du Conseil synodal

La directrice des affaires ecclésiastiques a interprété le symbole de la manière suivante: une sphère a toujours deux pôles, l'un exprime le repos, l'éternité, Dieu, et l'autre rappelle le mouvement, l'évolution, le changement. Evi Allemann a souhaité que l'Eglise puisse «rouler» au sein de la société. Pour notre Eglise, c'est un symbole fort, chargé d'espérance: animés par Dieu, nous avons pour mission depuis toujours de provoquer des changements positifs au sein de la société, à la manière d'une bille qui imprime le mouvement à tout le roulement. Pour y parvenir, nous avons besoin, à tous les échelons et dans tous les domaines, d'hommes et de femmes dévoués et capables d'enthousiasme.

Pression politique

Dans un premier temps, le Conseil synodal n'était pas favorable à un retour à la gestion interne des contrats des ecclésiastiques. Il a soutenu le rejet

de la motion Wüthrich, que le Grand Conseil avait refusée à une large majorité en 2012. La motion voulait contraindre le Conseil-exécutif à étudier la possibilité de faire financer les traitements des ecclésiastiques des Eglises nationales bernoises par les paroisses et non plus par le canton.

C'est en 2013 qu'a paru le Rapport de la Décennie intitulé «Kirche in Bewegung | Eglise-en-marche», dont j'espérais personnellement qu'il pourrait contribuer à maintenir telles quelles les relations avec l'Etat, étant donné l'énorme travail accompli par nos paroisses et par l'Eglise nationale dont il faisait la preuve.

Mais il en est allé différemment. La pression des milieux politiques et des médias en faveur du changement s'est accentuée. A peine le Rapport de la Décennie était-il en ligne que le directeur des affaires ecclésiastiques annonçait, à l'été 2013, le rapport Muggli/Marti pour 2014, qui présentait dans le détail les rapports entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne et contenait des propositions pour les faire évoluer. En novembre 2013, enfin, quelque 30 postes d'ecclésiastiques ont été supprimés dans le cadre d'un programme d'austérité drastique, dont 26,5 du côté réformé. Depuis un quart de siècle, 55 postes au total sont passés à la trappe dans notre Eglise.

De bonnes conditions

Ces développements ont amené le Conseil synodal à changer de position et à affirmer que nous étions prêts, en tant qu'Eglise, à accepter des changements, mais pas à n'importe quel prix. A l'automne 2015, le Conseil-exécutif a fait approuver par le Grand Conseil les Principes de développement des relations entre l'Eglise et l'Etat et il a obtenu le feu vert pour rédiger une nouvelle loi sur

les Eglises nationales (LEgN). Christian Tappenbeck, qui était responsable du service juridique à ce moment-là, a élaboré une nouvelle loi à partir des 26 textes cantonaux existant en Suisse, avec de bonnes conditions pour les Eglises. Nous avons soumis aussitôt le texte à la direction de l'Eglise et aux autres partenaires. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure occupaient ainsi le terrain et le cadre de la nouvelle loi sur les Eglises nationales était posé. Les négociations ont ensuite débuté avec l'Etat au sujet de différents projets partiels et au sein du groupe d'accompagnement 2015-2016. Nous nous sommes préparés dans le même temps à l'interne à la mise en œuvre de la nouvelle loi au sein de l'Eglise, en mettant sur pied une organisation de projet comprenant un groupe de pilotage, un groupe d'accompagnement et six projets partiels.

Le Grand Conseil a adopté la nouvelle LEgN respectivement en 2017 en première lecture et en 2018, en seconde lecture. Sa mise en œuvre au sein de l'Eglise a nécessité la rédaction ou la modification de 35 règlements ou ordonnances; par ailleurs, l'Etat a abrogé 25 actes législatifs.

Perspectives et enjeux

Quelles sont les perspectives et les enjeux internes? Nous disposons, jusqu'à la fin de 2025, des mêmes ressources qu'auparavant pour financer les traitements des ecclésiastiques. Toutefois, il est prévu que ce qu'on appelle le second pilier fasse l'objet d'une renégociation tous les six ans, c'est-à-dire que son montant soit réévalué en fonction des prestations fournies par l'Eglise dans l'intérêt de la société dans son ensemble. La première renégociation aura donc déjà lieu en 2023 et déterminera les montants que recevront les Eglises